

Présentation Synthétique Budget Primitif 2018 VILLE

Le résultat de clôture 2017 présente un excédent de fonctionnement de 8 609 392,09€ (pages 5d 5f) et un déficit d'investissement de 1 926 044,56€.(pages 5d 5f).

Comme tenu des restes à réaliser en dépenses de 820 446,84€, du déficit d'investissement, et des restes à réaliser en recette de 190 000,00€, il a été affecté en investissement 2 556 491,40 € pour couvrir le déficit total, au compte 1068. Cette somme a été prélevée sur l'excédent de fonctionnement. Le solde de 6 052 900,69 € a été reporté en excédent de fonctionnement.

Ainsi le budget primitif de la ville s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 18 736 754,56€ (pages 6-7-11-13-17-19) et en investissement à hauteur de 9 612 966,72€ (pages 6-9-10-11-13-21-23)

Quant à la section de fonctionnement : **A/ pour les dépenses :**

Page 15 :

Chapitre 011 :

les charges à caractère général sont estimés à 3 953 170,00 €.

Les libellés des comptes sont détaillés et précis.

Une précision concernant les comptes :

- 6042 : 256 000,00€ sont provisionnés, notamment pour les prestations de service liées à la cantine, multi accueil, centre aéré, classe de découverte
- 60621 : 52 300€ sont provisionnés, notamment pour le chauffage des bâtiments communaux.
- 6068 : 590 100,00€. Il s'agit des dépenses de fournitures pour le fonctionnement des services, petit outillage pour les services techniques, achat de matériel pour la l'entretien des bâtiments, des véhicules, des achats de plantes pour les marchés de fleurissement.....
- 615221 : 119 000,00€ pour l'entretien des bâtiments, notamment l'entretien et la mise en sécurité du multi accueil.
- 615228 : 2 500,00€ pour le nettoyage des chéneaux de l'Eglise Ste Barbe.
- 617 : 45 000,00€ pour les études, les audits, dépenses prélevées auparavant dans le compte 6226. Un audit pour le contrôle de la qualité de l'air a été lancé pour 25 000,00€
- 6188 : pour 41 000,00€ : pour diverses cotisations, abonnement web enchères, frais pour création des budgets urbanisme, réalisation des fresques, frais de distribution...
- 63513 : il s'agit des taxes pour les logements vacants.

Chapitre 012 :

Les charges de personnel sont estimées à 6 576 000€. (augmentation de l'indice, augmentation des cotisations, avancement grade, promotion interne, échelon, recrutement.....).

Page 16 :

Chapitre 014 :

Les atténuations de produits s'élèvent à 616 059,00€, il s'agit du versement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, ainsi que du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, sont estimés à 877 300,00€

il comprend pour l'essentiel:

- les indemnités et cotisations des élus,
- les créances irrécouvrables, et admissions non valeurs.
- la participation de la commune au SIVOM de la Gohelle. Désormais la totalité de la participation est prélevée sur la section de fonctionnement (remboursement de l'emprunt et des dépenses courantes, indemnités et salaires).
- la redevance du traitement des déchets et l'instruction autorisation droit du sol sont payées à la Communauté d'Agglomération Artois Lys Romane,
- la participation due pour la Maison du parc.
- Les redevances scolaires
- les subventions au CCAS : la subvention a augmenté pour couvrir les frais de fonctionnement lié à l'acquisition
- les subventions aux associations

Chapitre 66 :

Le montant des charges financières est estimé à 341 000.00€,

Il s'agit des intérêts des emprunts, des Intérêts Courus Non Echus (des intérêts à payer entre la période de l'encaissement de l'emprunt et du paiement de la première échéance.)

Chapitre 67 :

les charges exceptionnelles sont estimées à 310 900,00€ dont pour l'essentiel:

- compte 673 : annulation de titres sur exercice antérieur pour 121 300,00€, dont 112 190,00€ imputé à tort par la trésorerie sur le compte de la commune au titre de la DGF.

-compte 67441 : 177 000€ de subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL,

Chapitre 68 :

Compte 6817 :

15 000.00€ ont été prévues au titre des provisions, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres non réglées), et régulariser les admissions non valeurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable.

Le virement de section s'élève 5 424 685,56€, il s'agit d'une dépense d'ordre de fonctionnement compte 023 (page 16) qui s'équilibre avec une recette d'ordre d'investissement, compte 021 (page 22), virement qui alimente la section de fonctionnement.

Quant aux dotations aux amortissements : pour 622 640,00€, il s'agit d'une écriture d'ordre qui s'équilibre : en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23 a)

B/ pour les recettes :

Page 18 :

Chapitre 013 :

les atténuations de charge sont estimées à 289 640,00 €, il s'agit d'avoir de la Smacl, suite à la mise à jour des bâtiments, et des remboursements sur salaires.(maladie, congé de paternité, remboursement salaires du budget SAD, CAHL..)

Chapitre 70 :

le produit des services est estimé à 817 050,00 €. Il concerne les recettes issues des régies : cantine, croc école, crèche, redevance d'occupation du domaine public :marché de Noël.....), et le remboursement par la Saur de l'achat de l'eau auprès de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin.

Chapitre 73 :

Le montant prévisionnel des impôts et taxes est de 5 087 677,00€

La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget. Les taux de 2018 ont été appliqués aux bases soit :

Taxe habitation : 8.89%

Taxe foncière Bâtie : 35.49%

Taxe foncière non Bâtie : 90.56%, pour un montant espéré de 4 049 817,00€.

Le compte 73212 : la dotation de solidarité communautaire est estimée, sur la base de celle perçue en 2017 à 248 000.00€,

De même pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le compte 73223, estimé à 426 000€,

Le compte 7328 : pour 76 860€, correspond à l'attribution de compensation d'Artois Comm, pour les années 2014 et 2015, en cours de régularisation.

Le compte 7351 : la taxe d'électricité est estimée à 180 000.00€

Le compte 7368 : 7 000.00€, pour la taxe sur la publicité extérieure.

Le compte 7381 : 100 000.00€, pour les droits de mutation.

Chapitre 74 :

Le montant des dotations et participations est estimé à 6 017 817,00€. Pour l'essentiel : les dotations de l'Etat, le FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments. le solde des aides aux emplois d'avenir et les contrats uniques d'insertion, de subventions du département pour l'école de musique et la rénovation de la vierge à l'enfant,

les redevances scolaires, la participation de la ville de Labourse au centre aéré, les subventions de la CAF, les allocations compensatrices, les dotations pour le recensement et les titres sécurisés,

Chapitre 75 :

Quant aux autres produits de gestion courante, composé des revenus des immeubles et des fermages, il est estimé à 94 000€.

Chapitre 76 :

Compte 76232 : pour 148 071,00 il s'agit du remboursement par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane du capital des emprunts supportés par le budget Loisinord.

Compte 76233 : pour 3 869,00€. Il s'agit de la participation du budget Bâtiments Industriels au paiement des intérêts de l'emprunt.

Chapitre 77 :

les produits exceptionnels divers pour 45 480,00€, ils comprennent essentiellement le remboursement de la ville pour la « Maison du parc », et les remboursements des sinistres.

Chapitre 78 :

Compte 7875 : Il s'agit de l'ajustement de la provision lié à l'accident de ski à Loisinord.

Page 19 :

Les opérations d'ordre chapitre 042, pour 176 249,87€, représente les travaux en régie et l'amortissement des subventions, le détail se trouve page 23 a.

Le résultat de fonctionnement de 6 052 900,69€ est repris au compte 002.

Page 20

Quant à la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :

Chapitre 20 :

Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à 175 230,00€ : il s'agit, des frais d'insertion dans les journaux d'annonces légales (BOAMP, Voix du nord....) pour des marchés d'investissement, des frais d'étude pour la médiathèque, des droits de licence, brevets.

Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est estimé à 3 065 963,00€

Pour l'essentiel : (voir DOB)

Compte 2111/2115 : Acquisition de terrains nus et bâtis, pour 934 000,00€

Compte 2128 : 10 000€ pour aménagements divers.

Compte 21312 : 80 000,00€, pour l'entretien des bâtiments scolaires, les travaux de chauffe.

Compte 21318 : 650 963,00€. Entretien des bâtiments, rénovation de la façade de la mairie, remplacement fenêtres portes, remplacement de portes dans les salles de sports et la maison de quartier du n.3, rénovation de la crèche, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, travaux dans l'ancien bâtiment du CCAS, réfection de la toiture au logement du cimetière rue de l'Égalité et remplacement du chauffage central, travaux dans les sanitaires aux services techniques,

Compte 2135 : 92 000,00€, pour des portiques anti intrusion.

Compte 2138 : 10 000,00€ pour des constructions (garde corps...)

Compte 2151 : 300 000,00€ pour le marché à bons de commande pour la réparation des voiries., dont travaux de retournement de bus rue Léon BLUM.

Compte 21568 : 15 000,00€, pour la défense incendie.

Compte 21571 : 31 500,00€, pour l'achat d'un fourgon, et le paiement du solde d'un camion.

Compte 21578 : 16 000,00€, pour le solde de la balayeuse.

Compte 2158 pour 714 000,00€ : pour les travaux d'éclairage public, alarmes dans les écoles.

Compte 2181 : 10 000,00€ pour aménagements,

Compte 2182 : 15 000,00 pour couvrir l'achat du véhicule électrique

Compte 2183 : 27 000,00€, pour du matériel de bureau et informatique.

Compte 2184 : 49 000,00€ pour du mobilier, tables, chaises dans les salles communales,

Compte 2188 : 111 500,00€, pour de l'outillage aux services techniques : ponceuse, élévateur, souffleur, compresseur, rampe signalisation, saleuse, autolaveuse, desherbeur.....

, et diverses acquisitions payées en investissement.

Chapitre 23 : pour 2 354 633,69€

Compte 2313 : dépenses de constructions : 1 977 633,69€.

Pour l'essentiel : (voir le dob)

Mise en en accessibilité, 1^{ère} phase Eglise St Barbe, solde pour la couverture du paiement des travaux de l'espace cinéraire.

Compte 2315 : installation, matériel et outillage technique, pour 377 000,00€

Pour l'essentiel :

Solde pour la couverture du paiement des travaux de la rue de Bully,

Elargissement impasse d'Arras,

Démolition et travaux pour création de parkings drainants,

Giratoire rue de l'Égalité.

Chapitre 16 :

Le compte 1641, c'est-à-dire l'annuité en capital s'élève à 930 000,00€.

Chapitre 27 :

Compte 276348 pour 146 000,00€. Il s'agit d'une avance du budget ville aux budgets
Lotissement : 20 000,00€ pour le lotissement Voltaire / 26 000,00€ pour le lotissement Haut
Verson / 50 000,00€ pour chacun des lotissements Lac et Paradis.

Chapitre 040 : 176 249,87€

Il s'agit d'écritures d'ordre : travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement.
(dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette de fonctionnement chapitre 042
page 19)

Chapitre 041 : 18 398,76€

Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concerne le transfert des écritures des frais d'annonces et
d'études, dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page
23)

Page 21 :

Le montant des restes à réaliser en dépense est rappelé : 820 446,84€, ainsi que le résultat
2017 d'investissement au compte 001 : 1 926 044,56€

B/ pour les recettes :

page 22

Chapitre 13 : pour 178 867,00€

Il s'agit des subventions d'investissement , n'ont été inscrites que les recettes pour lesquelles
la ville a reçu une notification :

Compte 13251 : 28 430.00€ de fonds de concours, réhabilitation bâtiment communal pour la
création d'une maison des citoyens, rue Léon blum.

Compte 1328 : fonds de concours pour la rénovation de l'Eglise Ste Barbe., à hauteur de
79 377,00€

Compte 1331 : 21 060,00€, solde du paiement de la DETR pour les travaux de fusion des
écoles Curie et Pergaud.

Compte 1342 : 50 000.00€, pour les amendes de police.

Chapitre 10 : pour 2 896 491,40€

Compte 10222 : le FCTVA est estimé à 300 000.00€.

Compte 10226 : la Taxe d'aménagement estimée à 40 000.00€.

Compte 1068 : il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le déficit d'investissement, qui
est de 2 556 491,40€. (déficit de clôture et reste à réaliser)

Chapitre 27 : 281 884,00€

Compte 276351 : il s'agit du remboursement par l'intercommunalité des emprunts supportés
par le budget Loisinord., de 2014 à 2018.

Compte 27638 : il s'agit de la participation du budget Bâtiments Industriels au paiement du
capital de l'emprunt

Le virement de section s'élève 5 424 685,56€, compte 021.

Chapitre 040 : pour 622 640,00€

Il s'agit d'écriture d'ordre, recette d'ordre d'investissement, qui s'équilibre avec le chapitre 042, dépense d'ordre de fonctionnement (page 16).

Chapitre 041 : 18 398,76€

Il s'agit d'écriture d'ordre, qui concerne le transfert des écritures d'annonce et de frais d'étude. Dépense d'investissement, page 21 qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 23)